

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1406

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« Elle bénéficie »

les mots :

« Elles bénéficient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.